

Rapport sur l'activité de l'ABS durant l'année 1962/63

Autor(en): **Borgeaud, Marc-Aug.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation**

Band (Jahr): **39 (1963)**

Heft 5

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-771163>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NACHRICHTEN - NOUVELLES NOTIZIE

VSB - SVD ABS - ASD

1963

Jahrgang 39 Année

Nr. 5

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DE L'ABS DURANT L'ANNÉE 1962/63

*Présenté à l'Assemblée générale du 28 septembre 1963 à Bâle
par Marc-Aug. Borgeaud, Président (Bibliothèque publique et universitaire de
Genève)*

1. Rapport présidentiel

Au cours de l'année écoulée, le Comité a reçu 28 membres, soit 25 membres individuels et 3 membres collectifs.

Voici leurs noms dans l'ordre alphabétique:

Mme Marie-José Aeschlimann, Bibliothèque de la Ville, La Chaux-de-Fonds
Mme Lydia Anhoek, Bibliothèque de l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève
Mme Ursula Barth, UB, Bâle
Mme Suzanne Boichat, Bibliothèque de la Ville, La Chaux-de-Fonds
Mlle Lore Brockmann, Küsnacht
Mlle Käthe Däppen, Nidau
M. Jean-Pierre Dubouloz, Bibliothèque d'art et d'archéologie, Genève
Mme Jacqueline Forestier-Bruder, Paris
M. Paul Fornerod, lic. ès lettres, BCU, Fribourg
Mlle Régina Frank, Zürich
M. Auguste Gaggioni, lic. ès lettres, BCU, Lausanne
Mlle Françoise Gross, BCU, Fribourg
Dr. Elisabeth Hess, StUB, Berne
Mlle Gabriele Howald, Granges
Mlle Brigitte Josephy, Riehen
M. Armando Kaladi, Lausanne
Mlle Madeleine Kinebanian, Bibliothèque de l'École d'interprètes, Genève
Mlle Rita Kuhn, Küsnacht
Prof. Roland Ruffieux, Bibliothèque nationale, Berne
Mme Micheline Sandoz-Jaquet, Bibliothèque de la Ville, La Chaux-de-Fonds
Mme Barbro Scherrer-Bylund, Zürich
Mlle Annelies Schlageter, UB, Bâle
Dr. Hans Sigrist, ZB, Soleure
M. Martin Stockmeyer, ETH Bibliothek, Zürich
Mlle Emilie Wackernagel, Bâle

Et voici maintenant les trois institutions qui deviennent membres collectifs:

Centre international de la construction scolaire, Lausanne
 Institut universitaire d'études européennes, Genève
 Dr. A. Wander A.G., Berne.

Six membres ont démissionné, soit:

Dr. Bertha Berger, Berne
 Dr. Konrad Müller, Berne
 M. Jean Roux, Genève
 M. Walter Schuppisser, Zürich
 M. Hans Stoffel, Zürich
 Dr. Robert Wälchli, Berne

Conformément à l'article 3 des Statuts, le Comité a nommé en qualité de membres à vie

M. Rudolf Bigler
 Dr. Pierre Bourgeois
 Prof. Louis Forrer
 Dr. Leo Kern
 Dr. Marcel Reymond

qui ont pris leur retraite au cours de l'année.

Enfin, nous avons le regret de faire part du décès de

M. Henri Borgeaud à Lausanne
 Mlle Marie-Louise Jaquerod à Lausanne
 Mme Marguerite Weigle à Genève et de
 Dr. Auguste Bouvier, Directeur honoraire de la BPU de Genève.

Auguste Bouvier a fait partie de notre Association pendant plus de quarante ans. Il lui a constamment apporté sa collaboration, soit par ses communications à nos séances, sa présence active dans de nombreuses commissions ou dans le Comité dont il était le vice-président au moment où il prit sa retraite en 1959. Directeur honoraire de la BPU dès cette date, il avait continué à participer à la vie de nos bibliothèques comme président de la Commission de la Bibliothèque nationale et membre du Conseil de fondation et du Comité de la Bibliothèque pour Tous. Son souvenir restera lié à la BPU à laquelle il a consacré toutes ses forces, sa patience, sa ténacité, son sens de la mesure et sa vaste culture.

Je vous prie, Mmes et M., de vous lever pour honorer la mémoire de ces collègues disparus.

Le Comité a tenu cinq séances depuis notre dernière Assemblée (27 novembre 1962, 20 mars, 4 juillet, 10 et 27 septembre 1963). Lors de la première, il a complété son bureau en désignant un nouveau vice-président en la personne de M. Vischer et un nouveau secrétaire en celle de M. Baer. MM. Bourgeois et Forrer ayant cessé leur activité professionnelle, ont exprimé le désir d'être remplacés au Comité. Ils y ont siégé, le premier pendant vingt ans, le second pendant quatorze ans et ont tous deux été présidents.

Je tiens à leur exprimer encore une fois notre reconnaissance pour les services éminents qu'ils ont rendus à notre Association.

Nous aurons donc tout à l'heure à élire leurs remplaçants. M. Fernand Donzé, M. Hans Sutter et moi-même avons été désignés comme délégués de l'ABS au Conseil de fondation de la BPT à la place de MM. Bourgeois, Bouvier et Gass.

MM. Bourgeois, Scherrer et votre président ont été les hôtes de nos collègues allemands à Saarbrücken, lors de leur Bibliothekartag en juin. Vous pourrez prendre connaissance du rapport que M. Scherrer a bien voulu écrire pour les «Nouvelles». Il nous a représentés également à l'inauguration du nouveau bâtiment de la Haute école de commerce à St-Gall et de la bibliothèque en particulier.

Le Conseil de l'IFLA a tenu, au début du mois, sa 29^e session à Sofia. L'ABS y a été représentée par M. Bourgeois qui a été nommé Président d'honneur de la FIAB. Nous lui exprimons nos vives félicitations.

Enfin, nous avons assisté, la semaine passée, à l'Assemblée de l'ASD à Genève.

Je voudrais encore rappeler que les bibliothécaires romands se sont réunis le dimanche 16 juin à Delémont où ils ont été accueillis par les représentants des autorités. Cette journée traditionnelle organisée par nos collègues de la Bibliothèque nationale a été une pleine réussite.

D'autre part, M. L. Caflisch a organisé, sous le patronage de l'ABS, un cours de perfectionnement à Zurich, du 11 au 20 octobre 1962, sous le titre: «Übungen zur Buchkunde und Buchgeschichte. Einführung in die alten graphischen Techniken.» Les participants dont le nombre était limité à 8, représentaient les bibliothèques scientifiques. L'un d'eux écrit: «M. Caflisch n'a pas seulement transmis aux participants l'essentiel de son expérience et de ses connaissances uniques en cette matière, mais il leur a insufflé aussi son enthousiasme et son amour du beau livre. Les bibliothécaires qui ont bénéficié de cet enseignement lui en sont profondément reconnaissants.» Ainsi, les cours de perfectionnement préconisés jadis par Hermann Escher ont été repris sous une forme nouvelle et il est souhaitable qu'on donne suite à l'initiative de M. Caflisch dans d'autres domaines également.

L'activité du Comité recouvre en partie celle des Commissions puisque leurs propositions arrivent devant lui pour être examinées. Nous n'aborderons donc pas ici un certain nombre de questions dont il sera parlé dans les rapports des Commissions.

Une des préoccupations majeures du Comité a été la pénible affaire dont nous avons déjà dû nous occuper lors de notre dernière Assemblée à Neuchâtel en prenant la décision d'exclure M. Robert Wälchli. En novembre, le Comité a entendu ce dernier et a fait droit, pour des raisons de procédure, au recours qu'il avait présenté. La décision de Neuchâtel a donc été suspendue et une Commission d'enquête, présidée par M. de Wuilleret, a été désignée. Celle-ci, après avoir repris la question en de nombreuses séances, a élaboré un arrangement avec le représentant de M. Wälchli, qui a été approuvé par le Comité et signé par les deux parties. M. Wälchli a déclaré n'avoir pas voulu attenter à l'honneur de la Commission d'examens et a reconnu son intégrité et la régularité des épreuves auxquelles ont été soumis les candidats. M. Wälchli ayant en outre donné sa démission de membre de l'ABS, l'exclusion est devenue sans objet. M. de Wuilleret a été un précieux conseiller juridique et je tiens à lui exprimer notre reconnaissance d'avoir bien voulu assumer la présidence de la Commission d'enquête et rédiger les différents mémoires qu'il a présentés au Comité.

Un autre objet de préoccupation a été notre participation à l'Exposition nationale. La formule «thématique» adoptée à Lausanne a posé des problèmes que

nous avons cru ne pas pouvoir résoudre. En effet, le 27 novembre dernier, le Comité prenait la décision d'adhérer à l'«Association des exposants du groupe C. 209.01» dans lequel étaient englobées les bibliothèques, mais le 24 juin, j'étais obligé d'envoyer à cette Association une lettre de démission pour la fin de l'année, étant donné que le thème imposé ne pouvait nous donner la possibilité de présenter notre organisation, nos besoins et nos projets. A la suite de cette décision, il semble toutefois que la direction de l'Expo 64 ait adopté une attitude plus souple et il est désormais possible d'envisager notre participation avec optimisme. Le rapport spécial de la Commission de l'Exposition dont je vous donnerai connaissance tout à l'heure me dispense d'en dire plus, mais je voudrais néanmoins remercier ici son président, M. Clavel, de toute la peine qu'il a prise pour faire prévaloir notre point de vue dans d'innombrables séances à Zurich, à Berne et à Lausanne et de lui dire combien nous nous félicitons de pouvoir compter sur sa compétence et son dévouement. Je puis vous annoncer d'ores et déjà que c'est à Lausanne que se tiendra notre Assemblée en septembre 64.

Dans son rapport de l'an passé, M. Forrer mentionnait que l'ABS avait été invitée à se faire représenter à la «Commission fédérale pour l'étude des problèmes de relève dans le domaine des sciences morales, des professions médicales et des maîtres d'école moyenne», instituée par le Département fédéral de l'intérieur. C'est M. Bourgeois qui y fut notre porte-parole. Le rapport de cette commission a été publié à la fin du printemps et la presse l'a largement commenté. Il consacre un chapitre à la situation actuelle des bibliothèques et je crois utile de citer ici les conclusions de la Commission fédérale parce qu'elles serviront de base aux démarches que l'ABS pourrait entreprendre à l'avenir auprès des pouvoirs publics.

«La Commission recommande en résumé:

a) d'augmenter le nombre des centres de formation en créant une école de bibliothécaires en Suisse allemande (analogue à celle de Genève) et de créer d'autres possibilités de formation dans les bibliothèques en développant les services chargés de l'instruction;

b) de faciliter la formation par l'octroi de subsides (en particulier pour le service moyen);

c) de permettre aux femmes mariées de continuer à travailler, ne serait-ce qu'à demi-temps;

d) d'accroître les possibilités de formation en organisant l'échange de bibliothécaires en Suisse et avec l'étranger . . .;

e) d'augmenter l'effectif du personnel technique, afin de décharger les bibliothécaires . . .;

f) d'informer exactement les conseillers d'orientation professionnelle et le corps enseignant . . . sur la profession de bibliothécaire . . .;

g) de soutenir financièrement — en faisant au besoin appel à la Confédération — les cours centraux de formation organisés par l'ABS et destinés à permettre aux bibliothèques qui n'ont pas assez de personnel scientifique pour assurer la formation théorique de dispenser au moins une formation pratique.»

Ces textes sont excellents, mais il appartiendra aux autorités fédérales et à l'ABS de les mettre en valeur, sinon ils risquent bien de rester des vœux pieux. La dernière recommandation, en particulier, sera un test de l'attitude du pouvoir,

car elle pourra appuyer une demande d'aide financière en faveur des cours de formation.

L'automne passé a paru le 2^e supplément du RP4, rédigé par la Bibliothèque nationale. Il comprend 6572 titres dont 496 avaient déjà été publiés dans les répertoires précédents, mais ont été complétés ici. Il est prévu un troisième supplément en 1967; jusqu'à cette date, le Service du Catalogue collectif continuera à publier des listes trimestrielles de nouvelles acquisitions. Le financement de cet ouvrage a été assuré, comme précédemment, par l'ABS sur les fonds réservés à cet effet. Je tiens à remercier la Bibliothèque nationale des soins qu'elle apporte à cette publication indispensable à toute recherche scientifique.

Vous savez que l'ABS se préoccupe de dresser un «Répertoire sommaire des fonds manuscrits conservés dans les dépôts publics de Suisse». MM. Gagnebin et Burckhardt ont adressé l'an passé un questionnaire aux intéressés, soit 74 en Suisse romande, 300 en Suisse allemande. Le délai de réponse était fixé au 30 novembre 1962. Mais à cette date, il n'était parvenu à Genève que 23 réponses et 88 à Bâle. Il faut constater que les grandes bibliothèques, à l'exception de la BCU à Lausanne, n'ont encore rien envoyé. Il a été décidé de prolonger le délai au 30 novembre 1963. Je me permets d'en appeler à la collaboration des bibliothèques pour qu'elles respectent cette date, persuadé qu'elles sont conscientes de l'intérêt de cette œuvre commune que de nombreux pays étrangers ont déjà réalisée pour leur part.

En septembre de l'année dernière, le Service de la protection des biens culturels auprès du Département fédéral de l'intérieur a émis des «Directives pour la sauvegarde des biens culturels au moyen de microcopies». Celles-ci ont été envoyées à l'Association des archivistes suisses, à l'ICOM, à l'ASD et à l'ABS et fournissent des renseignements d'ordre technique.

Le Département fédéral de l'intérieur a également décidé, conformément à la convention de La Haye du 14 mai 1954, entrée en vigueur pour la Suisse le 13 août 1962, la création d'un «Comité suisse pour la protection des biens culturels» (Schweizerisches Komitee für Kulturgüterschutz). A la demande du Conseiller fédéral Tschudi, nous avons désigné, pour y représenter l'ABS, MM. Egon Isler comme titulaire et Christoph v. Steiger comme remplaçant. Une des tâches de cet organisme est «l'établissement de répertoires de biens par catégories d'importance». Cette question est à l'examen et, pour le moment, les choses en sont là.

D'autre part, une loi fédérale sur la protection des biens culturels est actuellement en voie d'élaboration et le service fédéral compétent est en contact avec les milieux intéressés et les autorités cantonales. Il est évident que l'attitude de ces dernières sera déterminante puisqu'elles assumeront la charge financière la plus importante.

Sous le titre «Beiträge zum Schutz von Kulturgütern in Bibliotheken und Archiven», le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux a publié au mois de mai un tirage à part de la «Textil-Rundschau» donnant le texte de deux communications faites devant les représentants de l'ABS à St-Gall: «Das Raumklima» par M. A. Heuberger, et «Pflanzliche und tierische Schädlinge und ihre Bekämpfung» par M. Oskar Wälchli. En annexe figure une table: «Merkblatt für die Überwachung von Bibliothek- und Lagerräumen». Nous en avons souscrit 100 exemplaires. Chaque membre collectif de l'ABS a reçu ce fascicule illustré que l'on peut se procurer au Secrétariat de la Bibliothèque nationale. Nous disposons

ainsi, dès maintenant, de données établies par des spécialistes qui rendront certainement des services. Nos remerciements vont au professeur Engeler, Directeur du Laboratoire, pour l'intérêt qu'il a pris à cette publication qu'il a insérée dans les «Mitteilungen der EMPA».

Il y a des années que le Comité se préoccupe d'arriver à un arrangement avec le SBVV au sujet du rabais qui serait consenti par les libraires en faveur des bibliothèques. (Il s'agit de la librairie suisse-allemande, les bibliothèques romandes ayant des arrangements particuliers.) Notre regretté président Altermatt y avait donné toute sa peine sans pouvoir obtenir un résultat satisfaisant. On était arrivé au point mort. Depuis lors, le Département fédéral de l'intérieur qui s'est intéressé également à la question pour les acquisitions de l'Administration fédérale, est intervenu auprès de l'ABS en exprimant le vœu que de nouvelles négociations soient amorcées.

C'est pourquoi, dans sa séance du 4 juillet, le Comité a chargé M. Vischer, qui a repris la tâche de M. Altermatt, de répondre au Département en lui suggérant de prendre à son tour l'initiative, étant assuré de l'appui de l'ABS. C'est ce qu'il a fait par lettre du 22 août proposant la réunion de tous les intéressés dans une séance présidée par le Conseiller fédéral Tschudi. Le moment est opportun, puisque le SBVV adopte cet automne de nouvelles dispositions de vente. On est en droit d'espérer que le principe du rabais en faveur des bibliothèques et de l'administration se traduira par des mesures vraiment efficaces.

Si nous examinons la vie des bibliothèques suisses pendant cette dernière année, nous constatons que de nombreux changements de titulaires sont intervenus à la tête de ces institutions. M. Roland Ruffieux, professeur à l'Université de Fribourg, a été nommé directeur de la Bibliothèque nationale au 1er janvier, avec entrée en fonctions au 15 mars. M. Paul Scherrer a quitté la Bibliothèque de l'EPF pour prendre la direction de la Zentralbibliothek à Zurich au début de l'année et M. Jean-Pierre Sydlér, son proche collaborateur, lui a succédé comme directeur de la Bibliothèque du Poly. M. Hans Sigrist, jusqu'alors assistant scientifique aux Archives d'Etat, a été nommé directeur de la Zentralbibliothek à Soleure. A Glaris, M. Edouard Vischer a été désigné à la direction de la Landesbibliothek et des Archives d'Etat. Enfin, M. Max Bösch a été nommé à la Bibliothèque du Bureau fédéral de statistique. J'exprime en votre nom toutes nos félicitations à nos collègues pour les marques de confiance dont ils viennent d'être l'objet.

En juin dernier ont été inaugurés les nouveaux bâtiments de la Haute école de commerce de St-Gall. Comme vous avez pu le lire déjà dans les «Nouvelles» (1962, IV, p. 116), la Bibliothèque de l'Ecole occupera désormais un bâtiment pour elle seule sur le Rosenberg et mettra à disposition des professeurs et étudiants, dans un cadre moderne, ses 45 000 volumes, avec libre accès aux rayons.

A Genève, à la fin d'octobre, la direction des Bibliothèques municipales a ouvert une nouvelle succursale à la Servette. Aménagée autour d'un grand patio central orné de motifs décoratifs et d'un jet d'eau, elle offre, outre le service du prêt, une salle de lecture pour les adultes et une autre pour les jeunes, qui disposeront également d'une salle de spectacle («Nouvelles» 1962, VI, p. 190).

Nos bibliothèques ne cessent de s'enrichir par des acquisitions que la haute conjoncture rend plus importantes chaque année. C'est d'ailleurs leur devoir de faire comprendre à leurs autorités la nécessité d'augmenter leurs crédits pendant

qu'il en est temps. C'est grâce à cette compréhension du pouvoir que la BPU de Genève a eu l'heureuse fortune d'acheter la copie autographe de la «Nouvelle Héloïse» que Rousseau avait faite pour Mme d'Houdetot. C'est le dernier grand manuscrit de Rousseau qui se trouvait encore dans une collection privée et qui a rejoint maintenant les autres manuscrits du citoyen de Genève.

Mais c'est aussi par des dons de mécènes qu'entrent parfois de précieux fonds dans leur réserve. Ainsi, la Bibliothèque cantonale à Lugano vient de recevoir un don princier consistant en une centaine d'incunables principalement italiens, de la part du Directeur Sergio Colombi. Ce sont les œuvres d'humanistes italiens, la plupart richement reliées et ornées de miniatures et de gravures sur bois.

La Bibliothèque nationale, de son côté, a reçu un legs de Mlle Olga Diener dans lequel figurent plus de 150 lettres d'Hermann Hesse, ainsi que des poésies manuscrites et des dessins coloriés du grand écrivain.

Le président Forrer annonçait dans son rapport, l'an passé, que la grande statistique des dernières cinquante années allait paraître à la fin de 1962. Des difficultés de traduction ont obligé le Bureau fédéral de statistique à en différer la publication et ce 340^e fascicule de la «Statistique de la Suisse» n'est sorti de presse que le mois dernier, sous le titre: «Les bibliothèques en Suisse.» Il est en outre prévu de compléter cette publication par un autre fascicule donnant la nomenclature complète des bibliothèques suisses, telle qu'elle résulte de l'enquête.

Vous savez que c'est à la demande de l'ABS que le Conseil fédéral a accordé les crédits nécessaires et a chargé le Bureau fédéral de statistique d'établir cette vaste enquête, en collaboration avec notre Commission de statistique. Le Comité, d'autre part, avait prié, il y a deux ans, M. Egger de rédiger l'introduction et les commentaires des tableaux. Il s'est acquitté de cette tâche avec la compétence que vous lui connaissez et nous disposons ainsi d'un véritable manuel d'histoire et d'administration des bibliothèques suisses. C'est pourquoi nous nous sommes assurés d'une centaine d'exemplaires qui seront fort utiles à nos cours de formation. Ce travail vient compléter ceux des Escher, des Godet et des Burckhardt puisqu'il inclut dans le sujet les dernières données du développement actuel. Je tiens à exprimer à M. Egger la reconnaissance de l'ABS, ainsi qu'à M. F. Hagmann à qui ont été confiés l'enquête et les travaux de dépouillement.

Je puiserai, en guise de conclusion, quelques chiffres dans cette publication:

En 1911, il y avait 9 millions de livres dans les bibliothèques suisses; on en compte aujourd'hui 28 millions, dont 1,7 million acquis pendant la période administrative 1959/60. A ce rythme, c'est avec plus de 100 millions qu'il faudra compter à la fin du siècle et l'on imagine aisément les problèmes que cela posera à nos successeurs. C'est une raison de plus de tendre à une certaine coordination dans le domaine des acquisitions, dont on se préoccupe depuis longtemps, sans être parvenu à des résultats satisfaisants jusqu'à présent.

Le second point que je voudrais encore mentionner est que, malgré le renchérissement du livre depuis 50 ans, qu'on peut évaluer à près de 300%, la proportion des crédits d'acquisition sur les dépenses totales qui était alors de 53% est tombée à 38%. Par contre, les frais administratifs, comprenant principalement les salaires, ont subi une progression inverse, passant de 34 à 50%. Ces derniers chiffres dénotent d'une part les préoccupations sociales inhérentes à notre époque, mais le souci d'autre part d'élever le niveau professionnel par une formation plus adaptée aux exigences nouvelles et sa reconnaissance par des salaires équitables.

C'est également une reconnaissance indirecte de l'activité de l'ABS et de sa Commission d'examens depuis un quart de siècle.

Puisse l'ABS contribuer toujours mieux à assurer la collaboration des bibliothèques entre elles et l'aptitude de ceux qui sont à leur service.

II. Rapports des commissions

1. Prüfungskommission (Präsident: Dr. Th. Salfinger, UB Basel)

Die Kommission hielt zwei Prüfungssitzungen ab: 13./14. November 1962 und 29./30. April 1963.

Von insgesamt 16 Kandidaten (Kandidatinnen) haben 15 die Prüfung bestanden, nämlich:

die normale Fachprüfung:

Frl. Margret Eschler
 Frl. Béatrice Hohl
 Frl. Verena Nef
 Frl. Marianne Rathgeb
 Frl. Flavia Romerio-Giudici
 Frl. Gudrun Schmidt
 Frl. Ursula Thommen;

die Fachprüfung für Volksbibliothekare:

Frau Marie-José Aeschmann-Briod
 Frau Suzanne Boichat
 Frl. Elisabeth Ramp
 Frau Micheline Sandoz-Jaquet;

die Fachprüfung für Dokumentalisten:

Frl. Marguerite Chappuis;

die Teilprüfung I mit Attest (nach § 14 der Prüfungsordnung):

Hr. Ambrosio Bertoni
 Hr. Pierantonio Fontana;

die Teilprüfung I ohne Attest:

Frl. Marie-Claire Dornier.

Diplomiert wurden nach Ablieferung ihrer Diplomarbeiten:

Frau Elisabeth Bütiger-Schneider
 Frl. Rita Judith Kuhn
 Hr. Karl Renggli
 Frl. Wanda Rokicka
 Frl. Annemarie Zinsli.

Die Einführung besonderer Prüfungstypen für Volksbibliothekare und für Dokumentalisten geht auf einen Beschluß des Vorjahres zurück. Diese Neuerung, mit der die Prüfungskommission der Vielfalt der Ausbildungsmöglichkeiten Rechnung zu tragen sucht, hat sich in der Praxis bewährt.

Die Prüfungen lassen sich kaum mehr denken ohne die Kurse, die von der Ausbildungskommission unter der Leitung von Dr. Vontobel an der Landesbibliothek durchgeführt werden. Als etwas Besonderes traten dieses Jahr buchkundliche Kurse von Dr. Caffisch hinzu, die sich ebenfalls als höchst fruchtbar erwiesen.

Eine reine Geschäftssitzung fand am 10. Oktober 1962 statt, in ihr konstituierte sich die Kommission neu nach dem Rücktritt von Präsident Dr. M.-A. Borgeaud, der sich in den 7 Jahren seiner Amtsführung bedeutende Verdienste um das Prüfungs- und Ausbildungswesen erworben hat. Dr. Borgeaud erklärte sich auf den Wunsch der Kommission bereit, ihr als Mitglied weiter anzugehören.

Die Ausführungsbestimmungen zur Prüfungsordnung wurden neu redigiert, vom Vorstand am 27. November 1962 genehmigt und im Januar 1963 in deutscher und französischer Fassung verschickt.

Im Interesse der ausbildenden Bibliotheken und aller Lernenden wurde ferner eine Lehrmittelliste zusammengestellt, die das deutschsprachige und das französische Schrifttum möglichst gleichmäßig erfaßt. Auch sie wurde den Bibliotheken zugeschickt und außerdem in den Nachrichten der VSB abgedruckt (Jg. 39, Nr. 3, S. 75-77).

2. Kommission für Ausbildungskurse (Präsident: Dr. W. Vontobel, LB Bern)

Das Ausbildungsprogramm, das zwei auf 10 Wochen verteilte Zehntageskurse pro Jahr und Ergänzungskurse für Buchkunde und Graphik vorsieht, konnte eingehalten werden. Nach dem Herbstkurs 1962 gelangte von Januar bis März der erste Kurs dieses Jahres zur Durchführung und seit dem 19. August ist wieder ein Kurs im Gange, der bis Oktober dauern wird. Im Anschluß an die Zentralkurse, die in Bern stattfanden, führte Herr Dr. Caffisch in Zürich zwei Ergänzungskurse für diejenigen Kandidaten durch, die sich im Stadium der Examensvorbereitungen befanden. Außerdem hatten die Interessenten aus Bern und Umgebung die Möglichkeit, die bibliothekswissenschaftlichen Vorlesungen von Herrn Prof. Strahm an der Universität Bern zu besuchen.

Die Dozenten der Zentralkurse sind sich bewußt, daß das Erreichte noch keine Ideallösung darstellt. Die zur Verfügung stehende Zeit ist so knapp, daß die Lehrer zu einer konzentrierten und gelegentlich summarischen Behandlung des Stoffes gezwungen sind und daß zudem die Schüler für einzelne Fächer angewiesen sind auf zusätzliche Belehrung, die sie in den Kursen von Herrn Dr. Caffisch und in den Vorlesungen von Herrn Prof. Strahm finden. Vorläufig ist aber an einen weiteren Ausbau der Zentralkurse nicht zu denken, nicht nur weil die finanzielle Basis sehr schmal ist, sondern auch, weil eine vermehrte Belastung den Dozenten, die sich für die Aufgabe freiwillig zur Verfügung stellen, nicht zugemutet werden kann. Aus diesem Grunde mußten wir auch darauf verzichten, französisch und italienisch sprechenden Volontären das gesamte Programm noch einmal in ihrer Sprache zu bieten. Wir versuchen aber von Fall zu Fall diesbezügliche Wünsche zu berücksichtigen, soweit es unsere Kräfte und Mittel erlauben. Im vergangenen Winter hatten zwei Schülerinnen aus Neuenburg die Möglichkeit, zusätzlich ein besonderes Repertorium in französischer Sprache zu besuchen.

Die Zahl der Teilnehmer variierte zwischen 14 und 17, war also erfreulich hoch. Die meisten waren Volontäre, die sich auf das VSB-Diplom vorbereiteten, verschiedene Teilnehmer waren aber auch Bibliotheksangestellte, die einfach ihre beruflichen Kenntnisse erweitern wollten.

Die Zahl der ausbildenden Bibliotheken, die Volontäre an die Kurse schicken, hat sich seit 1962 nicht vermehrt. Es gibt immer noch große und bestausgerüstete Bibliotheken, die keine Praktikanten annehmen, obschon die Zentralkurse die Last der Ausbildung für die einzelnen Institute vermindern. Da die Nachfrage nach ausgebildeten Bibliothekaren größer ist als das Angebot, sollten dem Beruf nicht mangels Lehrstellen Anwärter verloren gehen. Wir sprechen deshalb die Hoffnung aus, daß es gelingen wird, die Lehrstellen zu vermehren.

Die prekäre finanzielle Situation der Ausbildungskurse beschäftigte sowohl die Ausbildungskommission als auch den Vorstand der VSB. Da die Summe, die zur Deckung des jährlichen Fehlbetrags benötigt wird, voraussichtlich sehr klein ist, sollte es nicht schwer fallen, eine Lösung zu finden. Die Frage ist zur Prüfung einem kleinen Ausschuß übergeben worden.

3. Commission de statistique (E. Egger, président sortant)

La Commission de statistique n'a pas tenu de séance pendant la période 1962/63. Puisque la grande statistique concernant les bibliothèques de Suisse n'avait pas encore paru au printemps, on a décidé de continuer l'enquête annuelle sous la forme des années précédentes. Après la publication de cette grande statistique, la Commission se propose de reviser l'enquête annuelle et de soumettre de nouvelles propositions au Comité de l'ABS.

Au mois d'août enfin, la grande statistique sur «Les bibliothèques en Suisse», 1959/60, a été publiée comme fascicule 340 de la «Statistique de la Suisse». La commission de statistique de l'ABS espère que cette publication rendra de bons services et qu'on pourra envisager une continuation plus complète et plus régulière.

Comme le rapporteur avait remis au Comité de l'ABS sa démission en tant que président de cette commission, le Comité a chargé M. S. Willemin, chef de section à la Bibliothèque Nationale, de la présidence, en priant le président sortant, M. E. Egger, directeur du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation à Genève, de bien vouloir continuer à participer aux travaux de la commission. C'est lui-même qui a rédigé le commentaire pour la grande statistique des bibliothèques en Suisse, tandis que M. F. Hagmann, chef de service au Bureau fédéral de statistique et membre de la Commission de statistique de l'ABS, était chargé du travail technique. La Bibliothèque publique et universitaire de Genève s'est occupée des corrections de la traduction française.

4. Personalkommission (Präsident: H. Baer, ETH, Zürich)

An ihren beiden Sitzungen — am 6. Oktober 1962 in Neuchâtel und am 21. Juni 1963 in Zürich — ließ ich die Personalkommission von den Delegierten der Regionalgruppen über die recht erfreuliche Tätigkeit in den einzelnen Landesgegenden berichten.

Der traditionelle Bibliothekartag der westschweizerischen Kollegen: die Réunion des bibliothécaires de la Suisse romande fand am 16. Juni 1963 in Delémont statt. Als Neuerung vermerkt Kollege Willemin die Teilnahme von Bibliothekaren an nichtöffentlichen Bibliotheken (vgl. auch Nachrichten VSB 39, 1963, S. 77).

Der Betriebsausflug gehört für etliche Bibliotheken zu den guten Gelegenheiten, die Berufserfahrung zu erweitern und den Kontakt mit Kollegen anderer Sparten enger zu gestalten. So besuchten beispielsweise die Kollegen der Zentral-

bibliothek Luzern anlässlich einer Bielerfahrt die Stadtbibliothek von Biel und die Sporthibliothek in Magglingen, während die Kollegen der BPU Genève sich das Château du Crest in Jussy und seine Bibliothek zum Ziel wählten.

Im Berichtsjahr haben die Ortsgruppen Bern und Zürich ihre Mitglieder zu je einem halben Dutzend Vortragsveranstaltungen oder Besichtigungen eingeladen. Nachdem schon vor Jahren die Zürcher Ortsgruppe sich eine Einführung in das Lochkartenverfahren geben ließ, haben sich nun die Berner Kollegen den Elektronenrechner an ihrer Universität demonstrieren lassen. Verschiedene Genfer Kollegen besuchten am 15. und 16. Februar 1963 ein «Colloque sur les nouvelles techniques de documentation», das vom Institut international d'études sociales im Bureau International du Travail für rund 130 Teilnehmer organisiert worden war. Die Regionalgruppe Innerschweiz tagte zum ersten Mal außerhalb Luzerns: sie fand sich zu einer Besprechung in der Stadtbibliothek Zug zusammen.

Die Unterlagen der Besoldungserhebung von 1959 wurden mehrmals von Bibliotheksleitern angefordert. Noch im Frühjahr 1963 sind sie für eine Bibliotheksgruppe auf den neuesten Stand gebracht worden. Der Durchführung einer neuen umfassenden Umfrage über die Gehälter galten weitere Beratungen der Personalkommission: im Auftrag des Vorstandes der VSB sind Ende Juli 1963 die Fragebogen an die Bibliotheken versandt worden.

Mit dem Studium des Problemkreises «Funktion oder Diplom als Besoldungsgrundlage» ist ein Unterausschuß beauftragt.

Der Dank des Berichterstatters geht an die Mitglieder der Personalkommission für ihre gute Zusammenarbeit, an die Leiter der Regionalgruppen für ihre erfolgreiche Tätigkeit, an den Vorstand für sein Vertrauen.

5. Arbeitsgruppe Volksbibliotheken (Präsident: H. Buser, SVB Bern)

Der Ausschuß hielt keine Sitzungen ab, hingegen nahmen einzelne Mitglieder an Besprechungen der Subkommission für die EXPO 1964 und der Kommission für Ausbildungskurse der VSB teil.

Frl. Dr. E. Egli (SVB Luzern) wurde als Examinatorin an der Frühjahrsprüfung der VSB 1963 in Bern für eine Kandidatin der Gesamtprüfung Typus Volksbibliothek bestimmt. Bei der Bewertung der mündlichen Prüfung in «Buchkunde und Buchbesprechung» waren auch Frl. Dr. Studer und der Berichterstatter mit beratender Stimme anwesend, weil es die erste volksbibliothekarische Prüfung seit Beginn der neuen Ausbildungskurse war.

Im zweiten Jahreskurs der Ausbildung übernahm Herr Dr. Paul Häfliger (SVB Bern) die Einführung in die Buchbesprechung (an Stelle von Frl. Dr. Egli).

Eine Anfrage der Sektion Volksbibliotheken der FIAB/IFLA für Nennung übersetzenswerter schweizerischer Jugendbücher der Erscheinungsjahre 1961 und 1962 in andere Sprachen konnte trotz einer Umfrage nicht befriedigend erledigt werden, weil kurz zuvor der Schweizerische Bund für Jugendliteratur für das Internationale Kuratorium für das Jugendbuch in München eine Liste zusammengestellt hatte. Die Doppelspurigkeit bei der Förderung des Jugendbuches auf internationaler Ebene führt zu einer Zersplitterung der Kräfte, besonders auch in unserm Lande, wo sich mehrere Organisationen und Instanzen mit dieser Aufgabe befassen. Es fehlt uns eine zentrale Auskunfts- und Beratungsstelle für das Volks- und Jugendbibliothekswesen.

Am gemeinsam mit unserer Gruppe von der Nationalen schweizerischen UNESCO-Kommission, Sektion Jugend, in Zürich durchgeführten Kurs zur Führung und Betreuung von Kleinbibliotheken (28. September — 1. Oktober 1962) wurde am Schluß auch der Wunsch ausgedrückt, daß eine zentrale Beratungsstelle mit vollamtlichem Personal, d.h. kompetenten Fachleuten, geschaffen werden solle hauptsächlich für die nebenamtlich betreuten Kleinbibliotheken.

Die *Entscheidungen* von Volks- und Bildungsbibliotheken über Neuerscheinungen (*Bulletin critique des bibliothèques de lecture publique*) erschienen in einer Auflage von 425 Expl. pro Nummer, die Zahl der Abonnenten stieg von 398 auf 415, und der Einnahmenüberschuß zu Gunsten der Vereinigung betrug 318 Fr., der wegen des Neudrucks der Titelseite etwas geringer war als im Vorjahr. Besprochen wurden 500 Neuerscheinungen.

6. Comité de rédaction des «Nouvelles» (*Rédacteur: J. Holenstein, BN Berne*)

Le Comité de rédaction des «Nouvelles», sous la plume de son rédacteur responsable pour l'ABS, M. Joseph Holenstein, lance un appel aux bibliothèques et à chacun d'entre nous, ainsi qu'à l'ASD, pour que les contributions soient envoyées sans qu'il soit besoin de les solliciter pour chaque numéro, ce qui occasionne une surcharge qui, à la longue, pourrait devenir intolérable. Les bibliothèques sont priées d'informer régulièrement la rédaction de tout ce qui, dans leur activité, serait susceptible d'intéresser un public plus étendu. Cela éviterait de recourir uniquement aux coupures de l'Argus dont les articles, écrits de seconde main la plupart du temps, risquent de répandre des inexactitudes. Il prie également les présidents des commissions de lui faire tenir les textes des rapports et des communications méritant d'être publiés. Les questions de la publicité et des offres de place, ainsi que du partage des responsabilités entre l'ABS et l'ASD pour les numéros qui les concernent respectivement, feront prochainement l'objet d'une étude par le Comité de rédaction qui présentera des suggestions aux organes directeurs des deux associations.

7. Commission de l'Exposition nationale (*Président: J.-P. Clavel, BCU Lausanne*)

Après les démissions enregistrées au cours de 1962, il a fallu former une nouvelle commission pour l'Expo 64. Il a paru qu'il était pratique de diviser le travail en tenant compte d'une part des bibliothèques populaires, d'autre part des scientifiques. Si la première sous-commission, sous l'impulsion de M. Donzé, de La Chaux-de-Fonds, a rapidement trouvé son équilibre et a pu fournir un travail effectif (projet à réaliser à Lausanne), la sous-commission des bibliothèques scientifiques a eu de la peine à démarrer sous la présidence de M. Sydler, de l'EPF, qui a donné sa démission dès le premier mois d'activité, non sans avoir fourni pourtant un projet.

Depuis février 1963, date de remise des projets, les deux sous-commissions n'ont pas été réunies pour la bonne raison qu'il fallait faire admettre nos vues par l'architecte du secteur et la direction de l'Exposition. Nous nous sommes heurtés alors à une opposition irréductible de la part de l'architecte, puis de la direction de l'Exposition qui nous a amenés à donner notre démission du groupe C 209.01 auquel nous sommes rattachés. Notre exemple a été suivi par d'autres associations (archivistes, documentalistes, traditions populaires, etc. et cette attitude déterminée a obligé la direction de l'Exposition à revoir la question.

L'opposition portait avant tout sur le principe suivant: l'ABS désire exposer les problèmes de nos institutions aujourd'hui et demain, en indiquant quelques solutions réalisées ou envisagées. L'Exposition voulait montrer, à l'aide d'un exemple concret et unique, les possibilités actuelles de nos institutions. Notre présence n'aurait été signalée que par une certaine masse de livres sur un sujet déterminé (l'architecte proposait l'eau). Finalement nous avons proposé de prendre comme sujet unique: l'histoire et l'évolution du document en tant que support de l'information (nous sommes dans la section: Information et connaissance, groupe généralités). A partir de ce thème et des documents concrets que nous exposerons, nous pourrons démontrer la fonction de nos institutions.

Ce thème, accepté en août/septembre de cette année, doit être maintenant développé en tenant compte de deux facteurs: les dimensions du local et le nombre de participants de notre groupe. En outre, notre pavillon abritera un centre d'informations géré par trois à quatre personnes que nous avons engagées et que nous allons former pendant les trois premiers mois de 1964 en leur permettant de passer dans diverses institutions culturelles de la Suisse — nous demanderons dans quelque temps à certaines bibliothèques de bien vouloir les accueillir pour deux à trois jours. Ce centre comprendra une bibliothèque de références et sera équipé pour répondre à toutes sortes de questions concernant nos institutions, la vie culturelle et l'histoire suisse. Chaque sous-groupe a fourni une liste des livres concernant son domaine et M. Ch. Roth, bibliothécaire à Lausanne a été chargé de constituer la liste complète, avec l'aide du délégué des archivistes. Cette bibliothèque devra encore être cataloguée. Mais auparavant, il s'agira de réunir ces livres. Il est possible que pour certains d'entre eux, nous devions faire appel à votre aide, soit pour des doubles que vous pourriez prêter, soit pour des exemplaires que vous pourriez abandonner.

De plus, à côté de ce bureau d'informations se trouvera un coin où les visiteurs pourront consulter tranquillement ces livres. Il est prévu d'avoir un lecteur de microfilms, un lecteur de microcartes ainsi qu'un appareil à photocopier. Nous avons dû renoncer au télex et aux machines électriques.

Dans un autre angle du pavillon, le public pourra voir une exposition d'objets concernant les traditions populaires et deux tables d'écoute lui permettront d'entendre des patois et des chants populaires provenant des quatre régions linguistiques du pays.

La place laissée ainsi à la démonstration des fonctions de nos institutions est assez restreinte (20 à 25 m sur une hauteur utilisable d'env. 3 m.). Nous aboutirons à une certaine schématisation, dont l'intérêt sera heureusement rehaussé par la présence de documents authentiques. Dès que nous saurons l'étendue de la paroi mise à notre disposition, nous relancerons si c'est nécessaire les sous-commissions de l'ABS pour essayer de trouver la solution la plus favorable.

Il peut paraître mesquin de devoir exposer dans des conditions aussi précaires. Il ne faut pas oublier que sur un budget de Fr. 450 000.— l'ABS ne va payer que sa cotisation, soit en tout Fr. 800.—, quelques menus frais de transport et la publication du feuillet de documentation.

A l'heure actuelle, les constructions de l'Expo sont achevées et le secteur de l'Art de vivre qui nous abrite est prêt à accueillir les maîtres d'état pour l'aménagement intérieur. Nous voulons espérer que nos longs efforts et les discussions sans fin qu'il a fallu engager aboutiront à un résultat satisfaisant.